

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Numéro de dossier : 12000225

ARRETE DU MAIRE N°2025/213

Objet : Défilé de la Sainte Barbe du 6 décembre 2025

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée le 3 novembre 2025 par l'amicale des Sapeurs Pompiers de Vic-Fezensac pour l'organisation d'un défilé le samedi 6 décembre 2025 entre 9h00 et 12h00 à l'occasion de la célébration de la Sainte Barbe.

CONSIDÉRANT que pour la bonne organisation de cette manifestation et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation et le stationnement des véhicules.

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du défilé de la Sainte Barbe qui se déroulera le samedi 6 décembre 2025, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit :

Stationnement interdit du vendredi 5 décembre 2025 à 18h00 au samedi 6 décembre 2025 à 12h00 :

- Parvis de l'Eglise
- Place du Curé Thiard
- Cours Delom
- Place de la Mairie
- Cours Albert Delucq

Circulation interdite le samedi 6 décembre 2025 de 11h15 à 12h00 :

- Place du Curé Thiard
- Avenue de la 1^{ère} Armée Française
- Allée du Corps Franc Pommiés
- Allée du Bataillon de l'Armagnac
- cours Albert Delucq
- place Julie Saint Avit
- cours Delom

Article 2 : La signalisation réglementaire d'interdiction de stationner sera mise en place par les Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice Générale, le Responsable des Services Techniques, et le Policier municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 4 novembre 2025

Le Maire
Barbara NETO

